

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120127-2012_B012-DE
Date de télétransmission : 03/02/2012
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JANVIER 2012
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2012_B012

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Renouvellement du bail relatif au terrain occupé par la Direction de la Collecte, Chemin des Garrigues sur le territoire de la Commune de Rognes - Décision modificative

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

Excusé(s) :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JANVIER 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Affaires juridiques

Objet : Renouvellement du bail relatif au terrain occupé par la Direction de la Collecte, Chemin des Garrigues sur le territoire de la Commune de Rognes - Décision modificative

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Depuis le mois de juin 2005, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix occupe un terrain situé sur le territoire de la Commune de Rognes, quartier « Les Garrigues », sur lequel est installé le Pôle Nord-Ouest du Service de la Collecte des Ordures Ménagères de la CPA.

Par délibération n° 2011B453 du 2 décembre 2011, le Bureau communautaire a approuvé le renouvellement de ce bail. Toutefois une erreur matérielle a été constatée avec un écart de prix entre celui figurant dans la délibération et le projet de bail.

Afin d'éviter toute difficulté d'exécution, il est proposé au Bureau de réapprouver le renouvellement de ce bail avec modification du montant du loyer figurant dans la délibération.

Le montant annuel du loyer s'élève à 6.418,16 € euros TTC.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2005-B129 du Bureau Communautaire du 3 juin 2005, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de louer un terrain nu, situé sur le territoire de la Commune de Rognes, quartier « Les Garrigues », d'une surface de 1 300 m², et cadastré Section CO n°354, afin d'y installer le Pôle Nord-Ouest de la Direction de la Collecte des Ordures Ménagères.

Le terrain appartient à Messieurs Charles et Rolland CORNO, propriétaires indivis.

Ce terrain permet d'entreposer du mobilier servant à la collecte et de garer les bennes à ordures ménagères et les véhicules du service.

Depuis son implantation sur le site, la CPA a installé, en accord avec les propriétaires du terrain, deux bungalows (bureaux et sanitaires) pour les besoins du Service de la Collecte des Ordures Ménagères.

Par délibération 2008-B243 du 18 juillet 2008, le Bureau Communautaire a décidé de renouveler ce bail arrivé à échéance, par un avenant d'une durée de 24 mois, avec une possibilité de le renouveler pour un an supplémentaire.

A ce jour, la CPA envisage de poursuivre son occupation sur ce terrain, dans l'attente de la réalisation du projet de regroupement des pôles de la Collectes.

A cet effet, elle souhaite conclure un nouveau bail avec les propriétaires, pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois.

Le montant du nouveau loyer annuel de ce terrain qu'il est proposé de louer s'élève à 6.418,16 € euros TTC après révision et indexation à l'indice n°120,95 du coût des loyers.

Le montant annuel de la location étant inférieur à 12.000 euros par an, l'avis de France Domaine n'avait pas à être sollicité.

Par délibération n°2011-B453 du Bureau Communautaire du 2 décembre 2011, la CPA a approuvé le renouvellement de ce bail. Toutefois, une erreur matérielle relative au montant du loyer affectant cette délibération, il convient de la retirer et de la remplacer par la présente délibération.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;

VU la délibération n°2005-B129 du Bureau Communautaire du 3 juin 2005 relative à la prise à bail d'un terrain à Rognes pour l'antenne nord-ouest du pôle de proximité de la Direction de la collecte des déchets ;

VU la délibération n°2008-B243 du Bureau Communautaire du 18 juillet 2008, approuvant l'avenant au bail du terrain susvisé ;

VU la délibération n°2011-B453 du Bureau Communautaire du 2 décembre 2011 portant renouvellement du bail du terrain susvisé ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RETIRER** la délibération n° 2011B453 du 2 décembre 2011 du Bureau Communautaire ;
- **APPROUVER** la location du terrain nu, situé sur le territoire de la Commune de Rognes, quartier « Les Garrigues », d'une surface de 1 300 m², et cadastré Section CO n°354, pour les besoins du Pôle Nord-Ouest de la Direction de la Collecte des Ordures Ménagères, pour un loyer annuel de 6.418,16 euros TTC ;
- **D'AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette location.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Renouvellement du bail relatif au terrain occupé par la Direction de la Collecte, Chemin des Garrigues sur le territoire de la Commune de Rognes - Décision modificative

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



03 FEV 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the date stamp.